

Date : Le 8 novembre 2005  
Numéro de la demande : 1-Q-330181-109-SI  
Numéro de référence : Q05-01099-5  
Endroit : Québec

Personne visée

Demandeur : TRANSPORT FERGI (2000) INC.  
808, rang 2  
Saint-Charles-de-Bourget  
(Québec)  
G0V 1G0

Description de la demande :

PERMISSION DE CÉDER UN VÉHICULE LOURD

CONSIDÉRANT la *Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds*;

VU que le demandeur a satisfait aux conditions prescrites et a produit la documentation nécessaire permettant d'identifier l'acquéreur;

VU que le demandeur a démontré que la cession du ou des véhicules lourds ne vise pas à contredire l'article 33 de la Loi;

POUR CES RAISONS, la Commission :

ACCUEILLE la demande et;

PERMET LA CESSION du ou des véhicules lourds identifiés ci-après :

Marque : AUCLAIR  
Année : 1988  
No série : 2A9E2BG23JF068129

en faveur de : 9129-0825 QUÉBEC INC.

Marque : AUCLAIR  
Année : 1988  
No série : 2A9E1BG23JF068130

en faveur de : 9129-0825 QUÉBEC INC.

Marque : MANAC  
Année : 1985  
No série : 2MS241431F1011446

en faveur de : 9129-0825 QUÉBEC INC.

Hélène Rossignol  
Personne désignée